



AVEYRON © V R A I

Un **T**erritoire - Un **P**rojet - Une **E**nveloppe

Appel à projets pour un développement concerté du canton Villeneuvois et Villefranchois

Edito

Le monde rural, fort de ses traditions et de ses savoir-faire, est plein de ressources. Les projets y sont donc nombreux et variés, et le Conseil départemental se doit de les accompagner afin de renforcer toujours plus cette attractivité territoriale sans laquelle nous aurions du mal à avancer.

Aujourd'hui, c'est le Villeneuvois et Villefranchois qui s'est lui aussi lancé dans cette démarche salutaire de prospective raisonnée. La concertation entre les divers acteurs

locaux a permis de tracer des pistes, et la collectivité départementale va se mobiliser afin que cela se traduise dans les faits.

L'agriculture, bien sûr, et l'aménagement de l'espace vont ainsi bénéficier de diverses enveloppes qui ne pourront que conforter les ambitions d'un territoire qui se prend en main, et qui sait mieux que quiconque dans quelle direction il veut aller.

Cette démarche concertée, je n'en doute pas, portera ses fruits.



Jean-François Galliard

Président du Conseil départemental

APPEL A PROJETS



RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS ET COMMUNICATION POSITIVE SUR L'AGRICULTURE

• Faciliter la transmission des exploitations

Bénéficiaires : Agriculteurs futurs cédants (de plus de 57 ans), accédants arrivants, Jeunes Agriculteurs hors cadre familial.

Objectif : Informer les futurs cédants sur les dispositifs d'accompagnement à la transmission d'exploitation.

Actions : Organisation de réunions locales d'informations, présentation des dispositifs existants d'accompagnement (Répertoire Départ Installation, formation), faire du lien avec les élus de l'intercommunalité.

• Communiquer de manière positive sur l'agriculture

Bénéficiaires : Agriculteurs et citoyens du territoire, notamment les néo-ruraux.

Objectif : Mettre en lien les acteurs

départementaux (Chambre d'agriculture, ADASEA...), vecteurs de messages, sur le métier d'agriculteur pour diffuser un message positif et unifié.

Actions : Identifier les acteurs départementaux vecteurs de messages et prendre contact pour leur présenter la démarche, utiliser les radios et la presse locales pour diffuser des rubriques ou des témoignages, proposer des événementiels autour de l'agriculture, des journées fermes ouvertes...

TOURISME ET PATRIMOINE AUTOUR DES CHEMINS

• Création d'un produit touristique autour des chemins et du patrimoine de proximité

Bénéficiaires : Collectivités par le biais des Offices de Tourisme (OT), avec le soutien du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), les associations de randonnée.

Objectif : Mettre en place des itinéraires de randonnée pour valoriser le patrimoine de proximité.

Actions : Faire un état des lieux des chemins à valoriser, recenser les besoins des collectivités, vérifier l'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées), et si besoin accompagner les démarches d'inscription et de régularisation, identifier le patrimoine à mettre en valeur, faire un lien avec les acteurs de la randonnée, du tourisme et les hébergeurs, mieux communiquer sur ces produits touristiques de randonnée.





LES CIRCUITS COURTS

- **Développer les circuits courts dans la restauration hors domicile**

Bénéficiaires : Cantines, écoles, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Centres d'Aide par le Travail (CAT), Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), acteurs économiques, structures d'approvisionnement.

Objectif : Accompagner et dynamiser l'utilisation des produits locaux dans la restauration collective.

Actions : Rencontrer les acteurs de la restauration collective autour de la problématique et identifier ses besoins au moyen d'un questionnaire, lever des freins potentiellement existants en cherchant des solutions avec les structures d'approvisionnement locales, informer les EHPAD de l'opération l'Aveyron dans l'assiette, travailler sur une charte pour l'utilisation de produits locaux dans la restauration collective.

RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE

- **Mettre en place expérimentalement des cuves de récupération d'eau pluviale pour l'abreuvement du bétail**



Bénéficiaires : Agriculteurs.

Objectif : Mettre en place des systèmes de récupération pour économiser l'eau potable du réseau.

Actions : Accompagner les exploitants dans la mise en œuvre du projet, mettre en relation les exploitants et l'Association Départementale de Rénovation Agricole (ADRA), accompagner la réalisation des installations.

- **Evaluer la faisabilité de projets de récupération d'eau**

Bénéficiaires : Porteurs de projets professionnels et privés.

Objectif : Accompagner les nouveaux porteurs de projets dans l'évaluation de la faisabilité de leur projet de récupération d'eau.

Actions : Identifier les outils préexistants et communiquer sur ceux-ci, accompagner techniquement les porteurs de projet dans leurs démarches et leurs études de faisabilité.

APPEL A PROJETS

« Agriculture Aveyronnaise à la Loupe » et « un Territoire, un Projet, une Enveloppe (TPE) », c'est quoi ?

13 communes du canton Villeneuvois et Villefranchois (communes d'Ambeyrac, la Capelle Balaguier, Martiel, Montsalès, Ols et Rinhodes, Sainte-Croix, Saint-Igest, Saint-Rémy, Salvagnac Cajarc, Saujac, Savignac, Toulonjac et Villeneuve) ont fait l'objet d'un diagnostic territorial centré sur l'agriculture, les espaces naturels et les usages de l'espace rural. Les 7 autres communes du canton ont déjà bénéficié de la démarche TPE en 2012 sous le format de l'ancien canton de Montbazens. L'appel à projets s'étend néanmoins sur les 20 communes.

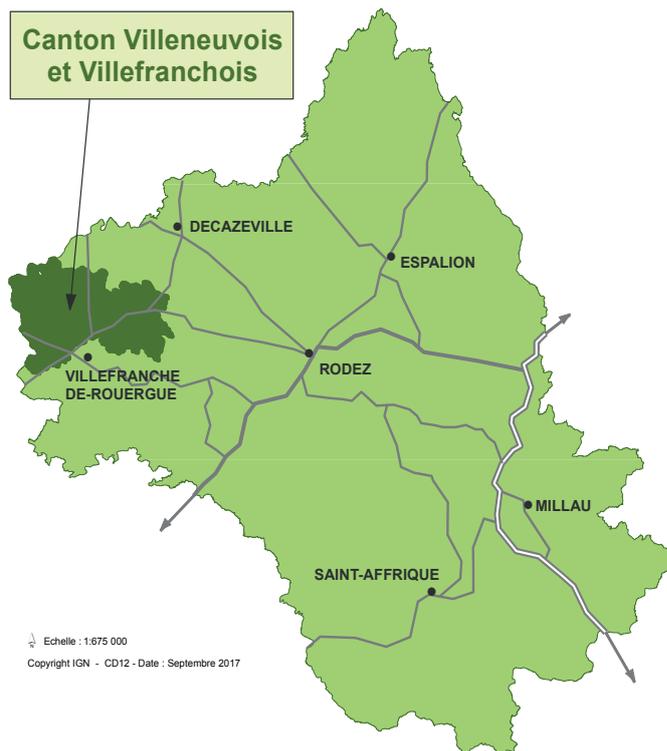
Ce diagnostic intitulé « Agriculture Aveyronnaise à la Loupe » a permis de montrer le rôle central de l'agriculture au sein du monde rural et de mettre en lumière les enjeux pour son avenir. Ce diagnostic a servi de support à une réflexion pour faire émerger de nouveaux projets. Des priorités cantonales sur les 13 communes ont ainsi été identifiées, permettant la mise en place de groupes de travail.

Ces groupes de travail ont proposé des actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques de terrain.

Un appel à projets, comment ça marche ?

Les projets prioritaires ont été définis par les représentants du territoire.

Si vous avez un projet en lien avec les actions présentées dans ce document, il vous faut saisir par courrier le Président du Conseil départemental afin de constituer un dossier.



INFORMATIONS PRATIQUES

Comment répondre à un appel à projets ?

Communes : Lettre de saisine au Président du Conseil départemental et délibération

Particuliers : Lettre de saisine au Président du Conseil départemental

J'ai une question : Qui contacter ?

Conseil départemental
Direction de l'agriculture et aménagement de l'espace
05 65 75 82 23
05 65 75 82 03

